

# *L'Ouvillois*

## JOURNAL DE HOUILLES

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2005 DISTRIBUE AVEC *L'OUVILLOIS* N°90

#### **I- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2005**

M. Duclos, du groupe En Avant Pour Houilles (EAPH), fait des observations sur le compte rendu de la séance du 20 janvier 2005 : au point III.15, pour le budget annexe d'assainissement, le groupe EAPH a voté comme I.D. Commune. Il y a donc eu 27 votes pour, et 5 abstentions pour le groupe APH. Compte tenu de ces observations qui sont prises en compte, le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2005 est adopté par 30 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles).

#### **III – Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.**

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter un point à l'ordre du jour : "FINANCES - Demande de subvention pour la création d'une crèche de 20 berceaux au 27 rue Molière".

Puis, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

#### **ENSEIGNEMENT-AFFAIRES SCOLAIRES**

##### **1 - Gymnase de l'Avant Garde de Houilles. Convention d'utilisation par les scolaires**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec l'Avant Garde de Houilles en adoptant le taux horaire de 14,65 € pour l'année 2005 (au lieu de 14,39 € pour 2004) pour la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement de la salle de gymnastique de l'Avant Garde de Houilles qui est utilisée par les scolaires.

##### **2 - Fournitures de denrées alimentaires – Signature du marché négocié concernant le lot n° 2 Economat**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour la fourniture de denrées alimentaires (lot n°2) destinées à la confection des repas dans différents établissements de la Ville : Cuisine centrale, crèche les Petits Dauphins, Crèche l'Albatros, mini-crèche, crèche des Bruyères, crèche Charles de Gaulle et la Résidence des personnes âgées avec la société PRODIREST 26, quai Michelet 92695 Levallois Perret pour un montant minimum de 40 000 € T.T.C. et de 100 000 € maximum T.T.C.

#### **DOMAINE**

##### **3 - Parking Intermarché. Parcelle AR 643. Dépôt de pièces. Adhésion quittance à l'expropriation. Bail emphytéotique administratif et cession de bail**

Après interventions de Monsieur Boivin, Madame Sellin-Catta et de M. Bardin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer le dépôt de pièces concernant l'ordonnance d'expropriation,
- signer l'adhésion quittance à l'expropriation concédant la conversion du prix, soit 381 122,54 €, en l'obligation par la Ville de consentir un bail emphytéotique,
- signer le bail emphytéotique par lequel la Ville loue le parking à la Sté Dastel pour une durée de 20 ans, compensé par le montant de l'indemnité d'expropriation, portant sur la parcelle AR 643,
- désigner l'étude notariale de Maître Praquin, notaire à Sartrouville, pour la rédaction des actes.

##### **4 - Modificatif d'une copropriété au 43 bis rue Mattéoti et scission entre la ville et les consorts Gallet-Mancel**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour mettre fin à la co-propriété, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à :

1. la création des lots 19 et 20 sur la parcelle AB 120,
2. l'acquisition du lot 19 à l'euro symbolique à la copropriété,
3. la division de l'assiette foncière en 2, soit la parcelle AB 596 et de répartir comme suit :
  - AB 598 pour la Ville : 723 m<sup>2</sup>,
  - AB 597 pour les consorts Gallet-Mancel : 799 m<sup>2</sup>
4. l'estimation des frais de notaire sur la base suivante :

- 70 € le m<sup>2</sup> (prix moyen des domaines) x 1553 m<sup>2</sup> = 108 710 €,
5. l'annulation du règlement de copropriété,
  6. l'autorisation du Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire auprès de l'Etude de Maître Simon & Da Costa, domiciliée 13 avenue du Mal. Foch à 78800 Houilles.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### 5 - Rapports annuels 2003 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la Ville de Houilles.

#### 6 - Stationnement réglementé et payant. Délégation de Service Public

Après interventions de Monsieur Bardin et de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer la procédure de délégation de service public pour le stationnement réglementé et payant.

#### 7 - Election des membres de la Commission chargée d'ouvrir les plis pour la Délégation de Service Public

Après avoir composé une liste, constituée des membres qui représenteront le Conseil Municipal pour la commission chargée d'ouvrir les plis pour la délégation de service public, le Conseil Municipal décide de désigner à bulletins secrets les membres de la commission chargée d'ouvrir les plis pour la mise en concurrence relative à la délégation de service public concernant le stationnement public.

Cette commission est composée outre du Maire, Président de plein droit, et de son premier adjoint, son suppléant de droit, de 10 représentants du Conseil Municipal soit : 5 titulaires et 5 suppléants.

Sont candidats :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Mme Anne Meunier	- M. Michel Mossant
- M. Luc Wehrey	- M. Alain Moyon
- Mme Nicole Adato	- Mme Véronique Carlier
- Mme Frédérique Buron	- Mme Liliane Gens
- M. Jean Goze	- M. Bernard Duclos

Mme Christine Sellin-Catta ne prenant pas part au vote, le nombre de votants est de 34.

Le principe de la représentation proportionnelle a été respecté pour permettre l'expression pluraliste des élus : Messieurs Goze et Duclos représentant l'opposition.

Assesseurs : Messieurs Duclos, Bardin, Muzet

Les candidats ont obtenu 34 voix.

Par conséquent, les membres délégués à la commission chargée d'ouvrir les plis pour la délégation publique sont :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- M. Alexandre Joly, Maire (de droit)	- Mme Françoise Teneau, 1 <sup>er</sup> adjoint (de droit)
- Mme Anne Meunier	- M. Michel Mossant
- M. Luc Wehrey	- M. Alain Moyon
- Mme Nicole Adato	- Mme Véronique Carlier
- Mme Frédérique Buron	- Mme Liliane Gens
- M. Jean Goze	- M. Bernard Duclos

#### 8 - Désignation des délégués au SIVU pour la construction et la gestion d'une patinoire

Le Conseil Municipal décide de désigner 4 représentants du Conseil Municipal de Houilles au Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une patinoire au Vésinet suivant la liste ci-dessous :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Patrick CADIOU	M. Pierre REYNAUD
M. Christian LE CHAPONNIER	M. José CUNHA

Mme Christine Sellin-Catta et Agir Pour Houilles ne prenant pas part au vote, le nombre de votants est de 29.

La liste présentée par le Conseil Municipal a obtenu la majorité absolue des votes exprimés avec 29 voix.

Par conséquent, les membres représentant le Conseil Municipal de Houilles au SIVU du Vésinet sont :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Patrick CADIOU	M. Pierre REYNAUD
M. Christian LE CHAPONNIER	M. José CUNHA

## RESSOURCES HUMAINES

### 9 - Révision du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

GRADES	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF PROPOSE	DATE D'EFFET
- adjoint administratif	18	19	01/03/2005
- agent social à temps complet	31 dont : 1 à 17 h30min/hebdo (50,00 %) 1 à 22 h 02 min/hebdo (62,98 %) 1 à 22 h 14 min/hebdo (63,54 %) 1 à 33 h 04 min /hebdo (94,48 %)	32 dont : 1 à 17 h30min/hebdo (50,00 %) 1 à 22 h 02 min/hebdo (62,98 %) 1 à 22 h 14 min/hebdo (63,54 %) 1 à 33 h 04 min /hebdo (94,48 %)	01/03/2005
- attaché	5	6	01/03/2005
- assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>e</sup> classe	0	1	18/04/2005

### 10 - Indemnités de fonctions des élus municipaux - Modificatif

Le Conseil Municipal décide par 34 voix pour, Madame Christine Sellin-Catta s'étant abstenue, de confier à Madame Anne Meunier l'intégralité de la délégation des Ressources Humaines et de porter son indemnité de 15,4438 % à 30,8876 % de l'indice brut 1015 à compter du 10 mars 2005.

### 11 - Contrat de cession de droits d'auteur

Après intervention de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide par 34 voix pour, Madame Christine Sellin-Catta s'étant abstenue, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession des droits d'exploitation des œuvres par son auteur, Monsieur Frédéric Allinne, à la Ville de Houilles pour un montant fixé d'un commun accord à 7 000 €.

## FINANCES

### 12 - Exercice 2005 – Vote des Taux d'imposition

Après observations de Messieurs Bardin et Duclos, le Conseil Municipal, par 28 voix pour (ID Commune), 5 voix contre (Agir Pour Houilles) et 2 abstentions (EAPH) décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2005 comme suit :

Libellé des taxes	Taux 2005	Produits 2005
Habitation	14,30 %	5 931 497
Foncier bâti	19,34 %	6 006 424
Foncier non bâti	114,61 %	61 316
Professionnelle	16,91 %	1 749 891
	Total	13 749 128

### 13 - VILLE - Exercice 2005 – Vote du taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Après intervention de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal à l'unanimité décide que le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2005 sera de 2.398.250 € contre 2.158.900 € en 2004.

### 14 - Demande de subvention pour la création d'une crèche de 20 berceaux au 27 rue Molière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander, pour les travaux de réaménagement et d'extension d'un pavillon au 27 rue Molière, une subvention de 127 600 € de la CAFY au titre de "l'aide aux partenaires".

## TRAVAUX

### 15 - Aménagement école F. Julliard – Signature marchés négociés

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant l'aménagement de l'école F. Julliard comme suit :

- Lot n° 5 – Menuiseries extérieures-métallerie à l'entreprise PERRAULT, domiciliée 29 rue de Fontenay à 28110 LUCE, pour un montant de 84 691 € H.T.
- Lot n° 12 – Plomberie sanitaire à l'entreprise REDONDI, domiciliée 119bis rue Desaix à 78800 Houilles, pour un montant de 14 620 € H.T.
- Lot n° 13 – Chauffage gaz-ventilation à l'entreprise REDONDI, domiciliée 119bis rue Desaix à 78800 Houilles, pour un montant de 44 780 € H.T.

### 16 - Création de loges et d'espaces de rangement au gymnase M. Ostermeyer – Signature du marché (procédure adaptée)

Après intervention de Monsieur Duclos, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur

le Maire à signer le marché concernant la création de loges et d'espaces de rangement au gymnase M. Ostermeyer avec l'entreprise MZARA, domiciliée 3 avenue François Vincent Raspail 94440 Arcueil pour un montant global de 136 511,67 € HT soit 163 627,96 € T.T.C.

#### **17 - Réaménagement et extension de l'école maternelle Waterlot – Signatures des marchés selon une procédure d'appel d'offres ouvert**

Après interventions de Monsieur Boivin, Madame Sellin-Catta et Monsieur Bardin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant les travaux de réaménagement et d'extension de l'école maternelle Waterlot dont :

- Lot n° 1 – Démolition – gros œuvre avec la société MZARA 3, avenue François Vincent Raspail 94110 Arcueil pour un montant de 29 874,01 € HT
- Lot n° 2 – Charpente – couverture avec la société THERMOSANI 90/94 rue Léon Geffroy ZI Les Ardoines 94400 Vitry sur Seine pour un montant de 19 380,75 € HT
- Lot n° 3 – Cloisons – Faux plafonds avec la société MZARA 3, avenue François Vincent Raspail 94110 Arcueil pour un montant de 8 142,32 € HT
- Lot n° 4 – Menuiseries Aluminium avec la société TMA ZI Les Pâtis 27400 Acquigny pour un montant de 7 291,00 € HT
- Lot n° 5 – Menuiseries bois avec la société GTPR 1/3 rue Bernard Palissy 93300 Aubervilliers pour un montant de 7 299,20 € HT
- Lot n° 6 – Electricité CFO/CFA avec la société ged zi Limay 10 rue Charles Tellier 78520 Limay pour un montant de 17 461,61 € HT
- Lot n° 7 – Plomberie -sanitaire-chauffage avec la société GTPR 1/3 rue Bernard Palissy 93300 Aubervilliers pour un montant de 12 953,88 € HT
- Lot n° 8 – Revêtements scelles et collés avec la société EFI 38, rue René Légé 92700 Colombes pour un montant de 3 131,00 € HT
- Lot n° 9 – Peinture-ravalement avec la société MZARA 3, avenue François Vincent Raspail 94110 Arcueil pour un montant de 7 989,72 € HT

#### **18 - Aménagement paysager RD 308 – Avenant n° 1 au marché passé avec EUROVIA/VIAPARK/VIOLA**

Après observation de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 au marché passé avec la société EUROVIA, mandataire du groupement EUROVIA-VIAPARK-VIOLA d'un montant de 79 671,07 € H.T., concernant les travaux d'aménagement paysager RD 308, afin de préciser ces travaux supplémentaires et de fixer le nouveau montant qui passe de 926 129,05 € H.T. à 1 005 800,12 € H.T.

### **AFFAIRES CULTURELLES**

#### **19 - Convention entre le R.I.F. (Réseaux en Ile de France) et la Ville de Houilles dans le cadre du dispositif d'aide à la programmation pour les lieux en réseau favorisant la diffusion des musiques actuelles en Ile de France lors de la saison 2004/2005**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le versement d'une bourse de 350 € attribuée par le RIF (Réseaux en Ile de France), domicilié à l'espace Michel Berger 2 rue Georges Pompidou à 95110 Sannois, à la Ville de Houilles pour sa participation à une opération d'aide à la circulation des groupes départementaux en engageant le groupe le Combo 95 en première partie du concert de la Crevette d'Acier le samedi 22 janvier 2005.

### **AFFAIRES SOCIALES**

#### **20 - Petite Enfance Méthode HACCP : prélèvement et analyse des produits, contrôle des surfaces et audit**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyses des Yvelines – Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme – 56 avenue de Saint-Cloud à 78000 Versailles pour procéder aux prélèvements et analyses des produits alimentaires dans les six sites qui fabriquent et/ou distribuent les repas aux enfants, en l'occurrence les crèches collectives, la Halte-Garderie et la troisième mini-crèche.

### **SPORTS-JEUNESSE-ENFANCE**

#### **21 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 11 000 € au R.O.C.H.C. pour la réhabilitation du nouveau siège**

Après intervention de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à accorder une subvention exceptionnelle de 11 000 € au Rugby Olympique Club de Houilles Carrières pour la réhabilitation de son nouveau siège.

#### **22 - Attribution d'une subvention de 5 000 € au R.O.C.H.C. pour le transport des enfants**

Après interventions de Monsieur Boivin et de Madame Sellin-Catta, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à accorder une subvention de 5 000 € au Rugby Olympique Club de Houilles Carrières pour couvrir les frais de transport des enfants qui effectuent leurs entraînements à Carrières sur Seine au stade des Amandiers.

### **23 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 600 € au Gant d'Or de Houilles**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à accorder une subvention de 3 600 €, reconductible chaque année dans un cycle de trois ans, au Gant d'Or pour sa section escrime afin d'engager un maître d'armes supplémentaire.

### **IV- QUESTION ORALE DU GROUPE "AGIR POUR HOUILLES"**

*Monsieur le Maire,*

*Vous et vos collègues de la Boucle avez ignoré nos protestations répétées contre l'absence de représentation de la Gauche au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine (CCBS). Mieux encore, vous essayez de faire croire dans le dernier Ovillois que si la Gauche n'est pas représentée à la Communauté de Communes elle ne peut s'en prendre qu'à elle-même alors que vous avez délibérément présenté autant de candidats que de postes à pourvoir sachant que cela excluait toute représentation de l'opposition. Ironie du sort, nous avons appris que les Conseillers généraux des Yvelines, il y a moins de quinze jours, avaient demandé au Syndicat des Transports de la Région Ile de France (STIF) que de tous les courants politiques y soient représentés : exigence à Versailles, foutaise en Boucle de Seine ?*

*En réponse à nos protestations vous vous étiez à tout le moins engagé à être exemplaire en matière d'information : les conseillers municipaux seraient informés et mieux, on leur demanderait leur avis !*

*Or ne voilà-t-il pas que le Conseil communautaire, solennellement réuni le 9 février pour élire son président, débouche sur un plat échec. Nous y étions, donc nous avons pu le constater de visu et immédiatement nous vous avons écrit pour avoir le texte de la motion adoptée par les délégués communautaires. Vous pouviez légitimement en déduire que nous étions intéressés.*

*Hélas, en dépit des moyens de communication ultra-rapides que nous donne notre équipement informatique, vous n'avez pas plus daigné nous donner votre explication personnelle sur cet échec que nous tenir informés des résultats de la réunion qui s'est tenue à la préfecture ni de celle qui s'est tenue entre maires de la Boucle.*

*Dès le départ de la Communauté de communes, force est de constater l'absence de communication en direction des élus que votre manière habituelle de fonctionner nous faisait craindre : le sujet de la CCBS n'est même pas à l'ordre du jour !*

*Le Conseil municipal était pourtant l'occasion de nous donner les informations que vous ne vous étiez pas senti obligé de nous communiquer directement : résultat des négociations avec le préfet le 16 février?*

*à quelles conclusions ont abouti les 7 maires de la Boucle lors de la réunion qu'ils ont organisée à la suite ? Avez-vous évoqué la possibilité d'un fonctionnement plus démocratique répondant au vote que Monsieur BEL, Monsieur FOURNIER, Monsieur FOND et vous-même avez émis au Conseil général s'agissant du STIF ?*

*y a-t-il des décisions budgétaires qui permettraient de relancer dès cette année la Communauté de communes ?*

*quel est l'avenir immédiat de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine ?*

*En effet, nous ne pouvons tolérer de devoir attendre les articles parus dans la presse pour être informés.*

### **Réponse :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Agir Pour Houilles,

Votre question orale me demande, de manière bien comminatoire, de m'expliquer une nouvelle fois au sujet de la représentation des communes de la Boucle de Seine au sein du Conseil Communautaire.

Je me permets de vous rappeler que j'ai déjà abordé ce point à maintes reprises, et notamment au cours du Conseil municipal de décembre.

Pour que les choses soient claires une fois pour toutes, je vais reprendre ici les éléments de mes réponses précédentes. Je pense en outre, au regard de votre dernière « lettre ouverte », m'exprimer au nom de tous mes collègues maires et délégués communautaires afin de rétablir la vérité sur les modalités de représentation de nos conseils municipaux au sein de l'assemblée délibérante de la C.C.B.S.

Les statuts de la Communauté - établissement public de coopération intercommunale - s'inscrivent dans le droit fil de la législation en vigueur, et notamment des lois régissant les structures intercommunales.

La première distinction qu'il convient de faire consiste à bien comprendre que le Conseil communautaire n'est qu'une émanation des différents Conseils municipaux et qu'il n'agit que par délégation de compétence. Il rassemble les exécutifs des Communes. Il est chargé de gérer, pour les comptes des différentes communes et sous leur contrôle et avec leur accord, les compétences qui ont été transférées. Il y a abus de langage, ou confusion intellectuelle à vouloir ériger le Conseil communautaire en organe représentatif.

La seconde distinction découle de la première : vous confondez à dessein la démocratie participative et

la démocratie représentative. En terme de démocratie participative, convenez qu'à Houilles, les oppositions comme les Ovillois participent librement au débat démocratique : vous vous êtes exprimés dans le journal municipal, bien avant que la loi ne l'oblige, vous disposez d'un matériel informatique à titre gratuit, sans que la loi ne l'oblige, et ce ne sont là que quelques exemples. La démocratie participative, j'y tiens, chacun le sait - et les réunions de quartiers, les boîtes à idées, la ligne de téléphone directe avec le Maire, sont là pour le prouver.

Car au final, je voudrais vous poser une question : qui va rendre des comptes aux Ovillois sur les décisions de la Communauté de communes ? C'est bien la majorité et personne d'autre.

Affirmer que seule la Communauté de communes de la boucle de la Seine ne représente pas les élus des oppositions municipales est rigoureusement faux et vous le savez très bien. Ceci est d'ailleurs fort logique au vu de ce que je viens de vous expliquer.

Crier au déni de démocratie est donc pour le moins exagéré.

Votre question orale entretient une troisième confusion à laquelle je veux mettre fin ce soir. Vous comparez en effet abusivement la Communauté de communes de la boucle de la Seine (CCBS) et le Syndicat des transports d'Île de France (STIF). Je sais que vous n'ignorez pas que le STIF est un organisme structurellement indépendant des organes délibérants des collectivités territoriales et qui est constitué en grande partie par les collecteurs de fonds comme la RATP par exemple. Il agit comme une agence. C'est pourquoi il a été demandé que le STIF tienne compte dans ses décisions et suggestions de tous les exécutifs - aux couleurs politiques différentes - , et je sais que nombreux sont les élus à avoir émis ce vœu : ceux de la majorité des élus du Conseil général des Yvelines mais aussi ceux d'autres départements. Convenez avec moi que cela ne serait que justice compte tenu de l'importance et de la diversité des enjeux franciliens en matière de transport !

Il est donc totalement incongru de comparer la demande des élus franciliens pour que le STIF agisse en lien avec l'ensemble des exécutifs d'Île de France aux modalités de désignation des conseillers communautaires : cela n'a tout simplement rien à voir.

Comme vous le rappelez dans votre question orale, l'ensemble des élus de la Boucle a rencontré M. le Sous Préfet il y a une quinzaine de jours - le 16 février dernier précisément - afin de sortir de l'imbroglio juridique dans lequel nous nous sommes trouvés, à notre grande surprise, après que l'Etat nous ait informé que la Communauté ne toucherait ni T.P.U ni D.G.F. en 2005.

Comme je m'y étais engagé - et le Conseil municipal me semblait être la meilleure enceinte pour cela - je tiens à vous rendre compte du contenu de nos échanges en vous précisant que ces faits sont extrêmement récents et que, depuis, de nombreuses réunions se sont succédées à un rythme soutenu pour trouver une issue au blocage.

Au terme d'une réflexion menée entre la préfecture et les élus de la Boucle, une solution transitoire semble avoir été trouvée et actée par les représentants de nos communes le 23 février dernier lors d'une réunion à Houilles.

L'arrêté du Préfet du 27 décembre dernier créant la CCBS reste valable.

Par un nouvel arrêté du Préfet des Yvelines, l'exercice des compétences transférées par les communes à la Communauté ne sera effectif qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006

Le Préfet prendra un arrêté complémentaire afin de confirmer les statuts actuels mais en retirant à la CCBS la compétence incendie et secours (SDIS).

Pour ma part, échaudé par ce qui s'est passé le 9 février dernier, je ne ferai aucune autre déclaration en me gardant bien des effets d'annonce concernant la CCBS tant que je n'aurai pas eu entre les mains les arrêtés préfectoraux que je viens d'évoquer.

Je voudrais vous dire combien je déplore votre attitude sur ce dossier. Parler, comme vous le faites volontiers, d'un « *fiasco juridique et financier* » et d'un « *projet technocratique* » me semble tout à fait déplacé et contraire à toute réalité.

Outre la violence de vos propos, vos applaudissements au moment de l'annonce de ce mauvais coup ne servent pas la dignité du débat politique, pour ne rien dire des intérêts de nos concitoyens. Cette attitude vient d'ailleurs confirmer votre acharnement à vous abriter derrière des clivages stériles que vous refusez de dépasser. Sur ce sujet comme sur d'autres, tout porte à croire que votre principale préoccupation est de porter préjudice à ceux qui ont la difficile mais exaltante charge de servir la collectivité. On dirait qu'à cette fin tous les moyens vous semblent bons, y compris ceux qui pourraient se retourner contre la Ville. Si c'est le cas, c'est peu de dire que je le regrette.

Je termine enfin en vous redisant, à nouveau et comme je l'ai fait ici publiquement à d'innombrables reprises, que vous pouvez me rencontrer quand vous le souhaitez pour évoquer la CCBS ou d'autres dossiers. Je vous attends encore !

Sachez que mon bureau vous reste toujours ouvert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.